



Etude exclusive auprès des dirigeants de TPE/PME¹

Le risque routier professionnel en période de crise : un danger méconnu, mais pourtant d'actualité.

La crise sanitaire favorise le recours aux véhicules personnels et est marquée par le développement de comportements à risque sur des routes moins fréquentées. Ainsi, pendant le premier confinement, les excès de vitesse avaient bondi malgré la baisse de trafic².

Aussi, la nouvelle étude sur le risque routier en entreprise de MMA tire la sonnette d'alarme : 78 % des dirigeants ignorent que le risque routier est la première cause d'accident mortel en entreprise. Et seuls 19 % des chefs de TPE/PME ont mis en place des actions de prévention au sein de leur entreprise.

1 dirigeant sur 5 sous-estime le risque routier

Avec 406 personnes décédées sur les routes lors d'un déplacement lié au travail en 2019³, les accidents de la circulation sont la première cause de mortalité dans le cadre professionnel. Cette année avec le confinement, le risque reste bien présent : il est constaté une explosion des excès de vitesse², sans doute due aux routes moins fréquentées.

Pourtant, ce danger est largement sous-évalué par les dirigeants de TPE/PME, puisque moins d'un quart estime qu'il s'agit de la première cause d'accident mortel du travail (22 %), une proportion stable depuis 2016.

Les chefs d'entreprise demeurent également peu au fait de leur responsabilité en cas d'accident d'un salarié. Ainsi, si 59 % savent qu'un dirigeant peut être tenu pour responsable en cas d'accident de la route impliquant un salarié sur un trajet professionnel, seuls 36 % en sont conscients s'agissant du trajet domicile-travail.

Moins d'1 entreprise sur 5 mène des actions de prévention

Bien qu'obligatoire, l'inscription du risque routier dans le Document Unique de l'entreprise reste minoritaire : seuls 34 % des dirigeants disent avoir mentionné ce risque dans leur DU.

L'étude pointe également une carence au niveau des actions de prévention. Ainsi, 81 % des dirigeants de TPE/PME n'ont mené aucune action au sein de l'entreprise. Dans le détail, les principales actions déployées sont la vérification des véhicules mis à disposition (80 %) et de la validité de permis de conduire (78 %). 1 dirigeant sur 2 indique réduire les déplacements des salariés pour limiter les risques routiers (51 %). Si la mise en place de ces actions est stable depuis 2016, l'étude montre une évolution de mesures plus minoritaires. Ainsi, l'instauration d'un droit à la déconnexion des salariés sur les trajets professionnels a fortement progressé : 47 % des sociétés engagées dans des démarches de prévention indiquent l'avoir mis en place.

Crise du Coronavirus : quel impact sur les déplacements en entreprise ?

Dans le cadre de la crise sanitaire, 13 % des dirigeants observent un recours accru de leurs salariés à leur véhicule personnel pour se rendre au travail. Un phénomène plus marqué dans le secteur des services (18 %). Par ailleurs, toujours dans ce cadre, 7 % des dirigeants disent avoir mis en place des mesures spécifiques pour favoriser l'utilisation des véhicules personnels de la part de leurs salariés, une pratique plus fréquente dans le BTP (13 %).



Des dirigeants à l'écoute de la prévention

Les chefs de TPE/PME n'ayant pas mis en place d'actions de prévention du risque routier expliquent en premier lieu ne pas y avoir pensé (59 %). Cette raison démontre l'importance de les sensibiliser continuellement à ce risque.

Par ailleurs, en dépit d'un manque d'actions et de moyens alloués à la prévention, les dirigeants demeurent assez largement convaincus du bien-fondé de ces mesures. Ils sont ainsi 71 % à juger utiles les Journées de la sécurité routière au travail et 43 % sont intéressés par la mise à disposition d'outils pédagogiques en ligne pour les informer sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel dans leur entreprise.

« Notre étude auprès des dirigeants de TPE et PME montre malheureusement que le risque routier reste trop peu considéré au sein des entreprises. Cela est dû principalement au manque de connaissance de ce danger pourtant bien réel et qui reste plus que jamais d'actualité alors que la crise actuelle développe le recours aux véhicules personnels des salariés et engendre des comportements à risque. C'est pourquoi cette année encore, nous nous mobilisons pour alerter les chefs d'entreprises sur leur responsabilité et les inciter à mettre en place des actions de prévention pour la sécurité de leurs collaborateurs. », explique Cécile Lechère, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

Pour accompagner les dirigeants, MMA diffuse 4 vidéos complétées par un Mooc dédié au risque routier professionnel : www.zerotracas.mma/risque-routier-entreprise.

1. Etude réalisée par téléphone par l'Ifop pour l'assureur MMA du 5 au 16 octobre 2020 auprès d'un échantillon de 500 dirigeants d'entreprise, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région. Comparaison sur 5 ans avec les vagues précédentes menées depuis 2016.

2. Du 17 mars (premier jour du confinement) au 26 avril inclus, plus de 11.200 grands excès de vitesse (>50 km/h) ont été relevés dans l'Hexagone par les policiers, gendarmes et radars automatiques, contre 9.600 sur la même période l'an passé, soit une hausse de 16,6% de ce type d'infraction, selon les chiffres officiels. Concernant les excès compris entre 40 km/h et 50 km/h, la tendance est la même : une hausse de 16,3 %, soit 10 700 infractions relevées contre 9 200 à la même période en 2019.

3. La Sécurité routière : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/le-risque-routier-professionnel>

Contacts presse : agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin - Tél. : 01 40 29 15 54 - Mail : cmathurin@entrenoussoitdit.fr
Sarah Maurit - Tél. : 01 40 29 15 53 - Mail : smaurit@entrenoussoitdit.fr

En savoir plus sur MMA Zérotracas : En matière de prévention, l'ambition de MMA est d'accompagner tous les acteurs de la route (piétons, automobilistes et 2 roues) au quotidien avec des informations accessibles et disponibles où que l'on soit : www.zerotracas.mma, applications iPhone / iPad et Android et réseaux sociaux.